



Visite médecine du travail pour inaptitude au lieu de travail

Par isa62

Bonjour à tous ,

Je travaille dans une association depuis presque 4 ans , j'y ai beaucoup de responsabilités et une direction qui manage avec ses émotions , son esprit lunatique , le mensonge , la pression , le désintérêt pour son équipe , le manque de soutien , le flicage constant et une attitude de directrice qui n'a rien d'un exemple ...

Je me suis convertie a ce métier du social que j'aime plus que tout il y a 5 ans et je souhaite continuer a l'exercer , cependant, je ne supporte plus le climat toxique imposé par ma directrice qui joue sur mon mental et mon physique .. ce l'a fait plus de deux ans que je prends sur moi , j'ai pris juste un arrêt d'une semaine dernièrement car. financièrement, cela est beaucoup trop compliqué.. je vis seule avec deux enfants et n'ai que l'indemnisation de la sécu en cas d'arrêt...mais j'étais à bout suite à une virulente altercation téléphonique avec ma directrice où je me suis emportée et je suis en attente de mon entretien pour sanction. Disciplinaire la semaine prochaine suite à ça.

Je suis une personne qui a donné corps et âme à mon travail , donc les résultats sont au top et mes entretiens annuels irréprochables .

Je souhaiterai m'entretenir avec la médecine du travail pour savoir ce que je peux faire , ma directrice me mettra des bâtons dans les roues pour accéder à un emploi tant que je suis salariée chez elle avec le préavis de deux mois , elle refusera la rupture conventionnelle et je ne peux pas me retrouver sans finance élevant seule mes deux fils . Le père n'est pas présent , je suis entièrement seule a tout assumer . Elle connaît ma situation et sait la pression que ça m'ajoute .

Puis je demander un rdv à la médecine du travail pour exposer cela car je ne suis plus là même , je suis sans motivation épuisée angoissée .. je souhaiterai être inapte a mon lieu de travail mais pas a mon métier . Est ce possible ? Est ce une longue procédure ? Faut il des preuves factuelles car je n'en ai pas .. la pression psychologique n'est pas palpable ...

Puis je avoir un rdv avec un médecin juste pour être conseillée ou une procédure est elle forcément engagée ? Je suis perdue ..et j'ai besoin d'aide svp

D'avance merci à ceux qui pourront m'aider

Belle journée

Par kang74

Bonjour

Vous parlez d'inaptitude, vous parlez de medecin du travail, vous parlez d'un arrêt de travail d'une semaine . Quels sont vos problèmes de santé, constatés par un medecin voire un spécialiste qui feraient que vous soyez inapte définitivement ?

Car une inaptitude, ce n'est pas une porte de sortie autre que la démission parce que vous êtes en conflit avec votre employeur ou parce que vous avez du mal à gérer en tant que mère célibataire .

Il faut des éléments médicaux constatés puisque c'est l'état de santé qui rend inapte.

Donc le medecin du travail ne pourra que vous diriger vers le medecin traitant, pour savoir ce que vous avez, pour vous soigner : c'est une fois ces démarches faites, si les soins et traitement ne vous permettent plus de travailler que vous serez reconnue inapte .

Enfin vous dites que vous avez eu une violente altercation, que vous avez un entretien à sanction : par de là, la suite logique est une sanction qui peut aller jusqu'au licenciement pour faute grave : sans préavis, sans indemnités . Mais avec le droit au chômage .

Par isa62

Tout d'abord , merci d'avoir pris le temps de lire .

Je parle de pression mentale qui est mise sur les salariés, et je ne cherche pas à être reconnue inapte au travail mais à travailler dans le climat toxique qu'elle impose .

J'ai le témoignage de deux anciennes salariées qui ont subi les mêmes pressions et mal être .

Ce que je souhaite c'est être protégée d'une personne toxique et pouvoir exercer mon travail dans une entreprise qui n'impose pas cela .

Si je parle de ma situation perso c'est que la santé mentale doit être préservée mais la réalité du quotidien ne permet pas de pouvoir prendre soin de soi . Cet arrêt était le premier arrêt de travail de ma vie !

Je cherche des renseignements pour savoir comment être protégée car la santé mentale est un sujet important .

Par CLipper

Bonsoir isa,

Je ne connais pas trop le sujet mais une connaissance a du passer par là: je sais que la procedure est longue, 6 mois d'arrêt maladie et ce n'est pas une inaptitude au métier mais bien au poste occupé dans les conditions du contrat..
Bon courage

Par isa62

Merci pour votre réponse,

C'est très gentil .

Belle soirée.